

Règlement Open des Flandres 2019

INSCRIPTIONS

1. L'Open des Flandres, tournoi autorisé sous le numéro en cours, est ouvert aux joueuses et joueurs classés de N1 à P dans la discipline d'inscription dans les catégories Minime, Cadet, Junior, Senior et Vétéran.
2. Une paire de double ou mixte ne peut être composée d'un joueur classé P ou NC
3. L'Open est ouvert aux joueuses et joueurs licenciés au sein de la Fédération Française de Badminton ou au sein d'une fédération nationale affiliée à Badminton Europe (BE).
4. Pour les joueurs licenciés dans un autre pays que la France, une vérification sera faite sur Internet avant le tirage au sort. A défaut, une attestation sur l'honneur devra être complétée avant le début de la compétition. Les joueurs dépendant d'une fédération étrangère sont soumis aux règles fédérales pendant la compétition, notamment en ce qui concerne les catégories d'âge, la conduite ou les tenues.
5. Les joueurs sont autorisés à s'inscrire à 2 disciplines maximum.
6. Toutes les inscriptions à ce tournoi se font **avant le dimanche 2 juin 2019**. Le cachet de la Poste fera foi dans le cas d'un envoi des droits d'inscription par la voie postale (voir adresse sur la plaquette).
7. Les inscriptions ne seront validées qu'à réception du règlement des droits d'inscription, soit par chèque (à l'ordre du BWM), soit par virement bancaire (un RIB peut vous être envoyé sur simple demande par mail).
8. Le **BWM** décline toute responsabilité en cas d'anomalies liées à des erreurs commises par des clubs lors de l'inscription (délais non respectés inclus).
9. Dans tous les cas, aucune inscription ne sera prise en compte par téléphone ou par les réseaux sociaux.
10. Les droits d'inscription sont fixés à **15 € par joueur pour 1 tableau, 19 € pour 2 tableaux**. Ces droits d'inscription incluent la participation fédérale de 2 € qui sera versée à la après la compétition pour chaque joueur participant.

TIRAGE AU SORT ET FORFAITS

11. Seules les inscriptions réglées seront validées par le Comité d'Organisation. En l'absence de paiement, votre inscription restera en attente.
12. En cas de surnombre dans les inscriptions, la sélection des joueurs se fait en fonction de la date et de l'heure d'arrivée de l'inscription et du paiement (cachet de la Poste faisant foi). L'organisateur donnera toujours priorité aux féminines dans les inscriptions.
13. La capacité de la compétition est estimée à 350 joueurs. Le Comité d'Organisation s'adjudge le droit de revoir cette capacité dans le respect du présent Règlement Particulier.
14. Des groupes de CPPH constitueront les séries du tournoi.
15. Une liste d'attente sera dressée. Les joueurs seront repêchés par ordre d'arrivée de leur inscription dans la mesure où le remplacement ne déséquilibre pas le tableau concerné.
16. Le JA se donne le droit de refuser l'inscription d'un joueur dans le cas où l'ajout de ce joueur ne répond à aucune logique sportive (ex : N1 avec des joueurs R4/R5).
17. Le CPPH pris en compte pour la constitution de chaque groupe et de chaque tableau sera celui du jeudi 30/05/2019. Le tirage au sort est effectué le 05/06/2019.
18. La date limite de forfait « sans justification » est fixée au 04/06/2019 23h59, par mail obligatoire. Dans ce délai, les droits d'inscription vous seront restitués « sans justification » demandée.
19. A partir du 05/06/2019, les forfaits non justifiés auprès du JA et/ou hors délai ne sont pas remboursés, même en cas de remplacement. Les forfaits justifiés hors délais ou non justifiés sont passibles des sanctions sportives prévues par les règlements fédéraux.
20. Le délai pour justifier un forfait est de 5 jours ouvrés au plus tard après le tournoi soit par mail, soit par courrier postal à la Ligue Hauts de France de Badminton.

21. Toute personne en arrêt de travail pour des raisons médicales sur les dates du tournoi ne peut participer au tournoi pendant la durée de son arrêt.
22. En cas de forfait d'un joueur en double ou mixte, le JA prendra avec le joueur toutes les dispositions pour le remplacement du joueur ou de la paire dans le respect du RGC.
- 23. Tous les tableaux se joueront prioritairement en poules puis en phase finale à élimination directe.**
24. En fonction des inscriptions, le Comité d'Organisation se réserve le droit de proposer au JA toute autre organisation permettant aux joueurs de jouer dans de meilleures conditions.

CONVOICATIONS

25. Les convocations sont envoyées par mail aux responsables des clubs concernés et postées sur les réseaux sociaux. Charge aux clubs et aux joueurs de vérifier leurs convocations.
26. Tous les joueurs sont convoqués 60 min avant l'heure de leur 1^{er} match, sauf ceux du 1^{er} tour de chaque journée de compétition qui sont convoqués 30 min avant le 1^{er} match.

ORGANISATION

27. Le nombre de matchs ne peut excéder 8 par jour et par joueur.
28. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au JA avant son 1^{er} match.
29. A l'appel de son nom, chaque joueur dispose de 3 minutes avant le début du match pour se rendre sur le court et se préparer à débiter le match. Le test des volants est compris dans le temps de préparation. Le JA dispose de toute latitude pour modifier le temps de préparation si les circonstances l'y obligent.
30. Passé un délai de 5 minutes après l'appel du match, tout joueur ne se présentant pas sur le terrain peut être disqualifié par le JA, sans qu'un second appel soit nécessaire et ce, à tous les niveaux de la compétition.
31. L'ordre des matchs respecte, dans la mesure du possible, le planning prévisionnel affiché (donné uniquement à titre indicatif). Les tableaux affichés sont donnés à titre d'information et peuvent être modifiés avant le début des matchs.
32. Les joueurs peuvent être appelés à partir de l'heure de leur convocation. Tout compétiteur absent peut être déclaré perdant par WO par le JA. La nature du forfait reste à la discrétion du JA.
33. Tout volant touchant l'infrastructure de la salle (plafond ou projecteurs) est « faute » au service et en jeu.
34. Le temps de récupération est de 20 minutes minimum, entre le dernier volant joué et le 1^{er} volant du match suivant. Si les circonstances le rendent nécessaires et selon l'appréciation du JA, il pourra donner des instructions pour que ce temps soit prolongé, dans l'intérêt des joueurs.
35. Tout joueur désirant s'absenter de la salle devra prévenir la table de marque et obtenir l'autorisation du JA, sous peine d'être disqualifié.
36. Les matchs sont disputés en 2 sets gagnants de 21 points selon les Règles Officielles.
37. Les volants plumes sont à fournir par les joueurs à part égale, jusqu'aux 1/2 finales incluses. Ils devront être homologués et classés au minimum standard.
38. Le volant de référence est le Babolat 2 pour toutes les séries. Il est à utiliser en cas de litige et sera fourni par le BWM pour les finales. En vente dans toutes les salles auprès de Badmania.
39. Chaque joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires utiles à son match. Ce matériel ainsi que les effets vestimentaires devront se trouver dans les paniers mis à la disposition des joueurs au bord des terrains. Les téléphones et autres appareils électroniques devront être éteints ou en mode « silencieux ».

40. Une attitude et une tenue convenables sont exigées tout au long de la compétition dans le respect des dispositions réglementaires fédérales (Codes de conduite et note sur les tenues vestimentaires et publicités).

ARBITRAGE

41. Les décisions juge-arbitrales sont sans appel.

42. Des arbitres seront désignés sur certains matchs de la compétition et pour les phases finales dans la mesure du possible.

43. En l'absence d'arbitre, les matchs se déroulent en auto-arbitrage avec l'éventuelle présence d'un scoreur. Seuls les joueurs sont maîtres de l'évolution du score en auto-arbitrage. En cas de litige, tout joueur pourra faire appel au JA qui tranchera. Après chaque match, la feuille de match devra être vérifiée par les 2 joueurs/équipes avant d'être rendue à la table de marque.

44. Le JA est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point des règlements fédéraux en vigueur et de ce présent règlement particulier.

RECOMPENSES

45. Les récompenses seront remises à la fin de toutes les finales. Le JA reste responsable du protocole de la remise des récompenses. Aucune dérogation ne pourra être accordée.

INSTALLATIONS SPORTIVES

46. Le BWM décline toute responsabilité en cas de perte, vol, accident ou incident.

47. Nous prions les joueurs de rendre à leur départ les lieux de la compétition dans le même état de propreté et d'hygiène qu'à leur arrivée.

48. Le plateau de jeu n'est accessible qu'aux joueurs appelés à jouer, aux bénévoles et aux Officiels Techniques. Les entraîneurs et conseillers sont autorisés à accéder au plateau de jeu, sur les chaises prévues pour leur fonction et dans le respect des dispositions réglementaires fédérales. L'utilisation de tout appareil électronique sur la chaise de conseiller est interdite, quelque soit le moment du match.

49. Toute consommation est interdite sur le plateau de jeu et seule la bouteille d'eau y est autorisée.

50. Les joueurs, accompagnants, conseillers et Officiels Techniques autorisent le BWM à utiliser toute image (photographiée et/ou filmée) lors des actions de communication du club (site internet, blog, réseaux sociaux, presse locale ou nationale, etc...).

Toute inscription à l'Open des Flandres du Badminton Wambrechies Marquette Implique l'acceptation du présent règlement.